

Mineure en musiques, histoire et sociétés

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-615-4-2

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Mineure en musiques,
histoire et sociétés

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

 **Capacité d'accueil non limitée**

 **Temps plein**

 **Temps partiel**

 **Offert au campus de Montréal**

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Marie-Hélène Benoit-Otis, Responsable de programme
514 343-6111, poste: 2173
marie-helene.benoit-otis@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Objectifs

- Former au domaine musical et aux matières essentielles à l'étude de la musique des étudiants qui n'ont pas reçu de formation académique en musique;
- sensibiliser les étudiants provenant d'autres disciplines aux diverses approches du phénomène musical (notamment esthétique, sociologie, ethnomusicologie, histoire);
- offrir la possibilité d'une pratique musicale d'ensemble ou individuelle (chorale, clavier).

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT D'INFORMATION**
- **SOCIOLOGUE**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

Remarques

- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Dans le cadre de cette mineure, le candidat peut préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Dernier relevé de notes

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mai 2019

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 15 novembre 2019

Structure du programme (1-615-4-2)

Version 00 (A18)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Ce programme comporte 30 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J S
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J

Bloc 70B Histoire des musiques occidentales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0J	MUL 1748	Histoire de la mélodie et du lied	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0	MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0	MUL 2112	Histoire de la musique au Canada	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0	MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J	MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0J	MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

Bloc 70C Musiques et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0S
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J
MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0S	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J
MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J

Bloc 70D Théories et pratique musicales

Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0J	MUE 1364	Chorale jazz	1.0J
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0J	MUE 1441	Orchestre	2.0J
MUE 1281	Chorale	1.0J	MUE 1442	Orchestre	2.0J
MUE 1282	Chorale	1.0J	MUE 1443	Orchestre	2.0J
MUE 1283	Chorale	1.0J	MUE 1444	Orchestre	2.0J
MUE 1284	Chorale	1.0J	MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUL 11101	Soutien à la rédaction en musique 1	0.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0J	MUL 11102	Soutien à la rédaction en musique 2	3.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0J	MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J
MUE 1363	Chorale jazz	1.0J	MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0J

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.